

pale peut s'y faire plus immédiatement sentir, des oeuvres se créent, le zèle des prêtres s'intensifie et tout s'harmonise dans un élan plus vigoureux. Il faut aussi prévoir des jours de lutte, spécialement contre la franc-maçonnerie qui veut y détruire l'Eglise et n'attend que le moment favorable. Le meilleur moyen de lutter contre elle est de multiplier les centres actifs de vie catholique, c'est-à-dire les évêchés. Prenons par exemple la date de 1899. Nous verrons qu'à cette époque il y avait au Brésil deux métropoles et quinze évêchés, soit dix-sept en tout. A l'heure actuelle, soit moins de vingt ans après, nous trouvons dans le même Etat quarante-neuf sièges épiscopaux. Et soyez sûr que le mouvement ne s'arrêtera point là. Benoît XV suit les traditions de Pie X, qui n'avait fait que continuer ce qu'avait heureusement commencé Léon XIII.

* * *

Il est dans les dispositions du nouveau droit une innovation en ce qui touche la profession religieuse. Dans l'ancien droit le noviciat pouvait se faire à seize ans accomplis, et, comme le noviciat durait une année, la profession pouvait se faire à dix-sept ans accomplis. Depuis cette époque se sont fondés de nombreux Instituts, qui ont fait précéder la profession simple perpétuelle de la profession temporaire. C'est ce que l'on nommait les vœux annuels, dont la durée variait selon les Instituts mais avec un maximum et un minimum. Depuis le milieu du siècle dernier, la profession solennelle, qui, dans les grands ordres, se faisait au sortir du noviciat, a été précédée d'une profession temporaire de trois ans. Elle offrait cette particularité que les vœux étaient perpétuels de la part du sujet, mais libres de la part de l'Institut. Il y avait là une dyssimétrie voulue. D'une part, le sujet au sortir du noviciat faisait une profession qui le liait pour la vie. D'autre part, on voulait donner à l'ordre le loisir de mieux examiner si le sujet offrait toutes les garanties désirables. En 1902, Léon XIII étendait aux moniales, par

NE
tobre 1918,
nous nous trou-
Eglise de s'affir-
Brésil vient d'a-
ris sur la métro-
vement les frais.
uple, a demandé
on vaste diocèse
occidentale. Ce
nouvelles ampu-
rés et le diocèse
ges épiscopaux!
pas les mêmes.
d'habitants con-
il n'y a point
holique de l'Ita-
XIII seulement
a été rapide au
conserver et in-
sil compte huit
la France n'en
te le champ du
les ouvriers. Il
onstitue un cen-
autorité épisco-
retard, et dont
u l'abondance de
alors imminente
ort intéressantes.
l'heure actuelle.
is ces retards et
E. J. A.